

[ENGLISH VERSION BELOW]

Objet : Consultation sur les Guidelines du Comité Européen de la Protection des Données (EDPB) - Impact sur l'utilisation de Bitcoin

Je vous écris pour exprimer ma profonde préoccupation concernant les Guidelines proposées par l'EDPB dans leur version 02/2025. Ces guidelines, si elles sont confirmées, risquent de rendre l'utilisation de Bitcoin et d'autres technologies blockchain pratiquement impossible en Europe, en créant une collision réglementaire qui conduit à une interdiction de facto.

Le problème principal réside dans l'interprétation selon laquelle une clé publique peut être considérée comme une donnée personnelle si elle peut identifier, même indirectement, une personne physique. Étant donné que la blockchain Bitcoin est immuable et que les informations qui y sont inscrites ne peuvent pas être effacées, cela conduit à une violation automatique du RGPD en raison de l'impossibilité de supprimer les données.

La "solution" proposée par l'EDPB, qui consiste à anonymiser les données avant leur inscription on-chain via des techniques telles que les mixeurs, le hachage ou les preuves zero-knowledge, est elle-même rendue impossible par les réglementations anti-blanchiment (TFR, AMLR) et les lois nationales qui interdisent l'anonymat dans les transactions financières.

Cette situation crée un dilemme insoluble pour moi : soit j'anonymise mes transactions, ce qui constitue une infraction aux réglementations anti-blanchiment, soit je ne le fais pas, ce qui me met en infraction avec le RGPD en raison de l'impossibilité d'effacer les données.

Je demande à l'EDPB de reconsidérer ces guidelines et de travailler avec les législateurs européens pour établir une cohérence entre le RGPD et les réglementations anti-blanchiment (AML). Il est crucial de mettre fin à la présomption selon laquelle "l'anonymat = crime" et de trouver des solutions qui permettent l'utilisation légitime de technologies comme Bitcoin tout en protégeant la vie privée et en prévenant les activités illicites.

Je vous prie de prendre en compte mes préoccupations et de considérer les impacts potentiels de ces guidelines sur l'innovation et la liberté économique en Europe.

**English Comment to be sent to the EDPB :**

Subject: Consultation on the Guidelines of the European Data Protection Board (EDPB) - Impact on the Use of Bitcoin

I am writing to express my deep concern regarding the guidelines proposed by the EDPB in their 02/2025 version. If confirmed, these guidelines risk making the use of Bitcoin and other blockchain technologies practically impossible in Europe, by creating a regulatory collision that leads to a de facto ban.

The main issue lies in the interpretation that a public key can be considered personal data if it can identify, even indirectly, a natural person. Given that the Bitcoin blockchain is immutable and the information recorded on it cannot be erased, this leads to an automatic violation of the GDPR due to the impossibility of erasing data.

The "solution" proposed by the EDPB, which involves anonymizing data before on-chain registration through techniques such as mixers, hashing, or zero-knowledge proofs, is itself made impossible by anti-money laundering regulations (TFR, AMLR) and national laws that

prohibit anonymity in financial transactions.

This situation creates an insoluble dilemma for me: either I anonymize my transactions, which is an infringement of anti-money laundering regulations, or I do not, which puts me in breach of the GDPR due to the impossibility of erasing data.

I request that the EDPB reconsider these guidelines and work with European lawmakers to establish coherence between the GDPR and anti-money laundering (AML) regulations. It is crucial to end the presumption that "anonymity = crime" and to find solutions that allow the legitimate use of technologies like Bitcoin while protecting privacy and preventing illicit activities.

I urge you to take my concerns into account and consider the potential impacts of these guidelines on innovation and economic freedom in Europe.